



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-51/2002

Document consultable dans Médi@m

Date :

13/03/2002

Domaine(s) :

Gestion relation clients

Risques maladie

Risques professionnels

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☒
Suivi	☐

Objet :

Passage définitif à l'euro des imprimés

Liens :

Circ DDRI 132/2001

Plan de classement :

21

Emetteurs :

DDRI

Pièces jointes : 30

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Homologation des formulaires S 3110g, S 3115e, S 3127c, S 3129c, S 3131e, S 3140b, S 3153b, S 3158b, S 3307c S 3414b, S 3328b, S 3501b, S 3601b, S 3602a, S 3604b, S 3800a, S 4151c, S 4353c, S 4354b, S 4361b, S 4362b, S 4364b, S 6101c, S 6201c, S 6202 h (notice) pour le passage définitif à l'euro.

Mots clés :

Imprimés, Formulaires, euro

**Le Directeur
Délégué aux Risques**


Pierre-Jean LANCERY

CIRCULAIRE : 51/2002

Date : 13/03/2002

Objet : Passage définitif à l'euro des imprimés

Affaire suivie par : Marie-José Battais (DDRI/DRIO) ☎ : 01.42.79.34.39

Martine Teilleux (DDRI/DRIO) ☎ : 01.42.79.35.64

Madame, Monsieur le Directeur,

Les formulaires S 3110 « Feuille de soins médecin », S 3115 « Feuille de soins pharmacien-fournisseur », S 3127 « Feuille de soins sage-femme », S 3129 « Feuille de soins auxiliaire médical(e) », S 3131 « Feuille d'acte de biologie médicale », S 3140 « Etat de frais de transport(s) pour motif médical », S 3153 « Feuille bucco-dentaire chirurgien dentiste », S 3158 « Feuille bucco-dentaire médecin », S 3307 « Attestation de paiement de prestations en espèces », S 3328 « Prise en charge administrative de cure thermique et facturation », S 3414 « Recours contre tiers – relevé des consultations et soins externes », S 3501 « Protocole d'examen spécial », S 3800 « Bordereau de facturation – Services et établissements médico-sociaux », S 3601 « Facture transports », S 3602 « Annexe à la facture transports », S 3604 « Demande d'entente préalable pour grand appareillage », S 4151 « Demande allocation supplémentaire FSI », S 4353 « Notification d'attribution d'une pension d'invalidité », S 4354 « Notification d'attribution d'une pension de veuve invalide », S 4361 « Notification de révision d'une pension d'invalidité », S 4362 « Notification de suspension ou de réduction d'une pension d'invalidité », S 4364 « Notification d'attribution FSI », S 6101 « Demande d'admission à l'assurance volontaire accidentés du travail et maladies professionnelles », S 6201 « Feuille d'Accident du Travail », S 6202 pour sa notice, viennent d'être homologués sous les références suivantes :

formulaires sans références Cerfa

S 3307 c
et
S 3414 b

formulaires avec références Cerfa

S 3110 g Cerfa n° 10441*03 Notice n° 50198#02
 S 3115 e Cerfa n° 11389*02 Notice n° 50652#02
 S 3127 c Cerfa n° 11388*02 Notice n° 50651#02
 S 3129 c Cerfa n° 11390*02 Notice n° 50653#02
 S 3131 e Cerfa n° 11103*02
 S 3140 b Cerfa n° 11162*02
 S 3153 b Cerfa n° 11104*02
 S 3158 b Cerfa n° 11105*02
 S 3328 b Cerfa n° 11140*02
 S 3501 b Cerfa n° 11626*02
 S 3601 b Cerfa n° 11163*02
 S 3602 a Cerfa n° 11917*01
 S 3604 b Cerfa n° 11164*02
 S 3800 a Cerfa n° 11495*02
 S 4151 c Cerfa n° 11175*02
 S 4353 c Cerfa n° 11252*02 Notice n° 50571#02
 S 4354 b Cerfa n° 11251*02 Notice n° 50570#02
 S 4361 b Cerfa n° 11254*02 Notice n° 50582#02
 S 4362 b Cerfa n° 11253*02
 S 4364 b Cerfa n° 11250*02 Notice n° 50569#02
 S 6101 c Cerfa n° 11227*02 Notice n° 50546#02
 S 6201 c Cerfa n° 11383*02
 S 6202 h Notice n° 50287#02

Les maquettes de ces nouveaux formulaires sont jointes à cette circulaire. Leurs fiches signalétiques restent inchangées, sauf en ce qui concerne le formulaire S 3414 b qui a été modifié de façon plus substantielle et pour lequel une nouvelle fiche signalétique est jointe.

Les modes opératoires des feuilles de soins S 3110, S 3115, S 3127 et S 3129 sont également modifiés. Leurs maquettes sont jointes à la circulaire. Ils restent distribués aux professionnels de santé dans les mêmes conditions qu'auparavant.

L'UCANSS est chargée de la fabrication de ces nouveaux imprimés, les commandes seront donc à adresser à

Madame le Directeur
 de l'Union des Caisses Nationales
 de Sécurité Sociale
 BP 45
 33, avenue du Maine
 75755 PARIS CEDEX 15
 Tél. 01.45.38.82.32

Fourniture des films

Les caisses désirant réaliser localement les formulaires S 3307 c, S 3414 b, S 3131 e et S 3501 b pourront passer commande des films nécessaires auprès de

CNAMTS
DIAG
à l'attention de Monsieur DURAND
66, avenue du Maine
75694 PARIS CEDEX 14
Tél. 01.42.79.32.52

Les films de l'ensemble des autres formulaires (y compris ceux des modes opératoires) pourront être commandés auprès de :

Société GRAPHILABEL
6 Boulevard Victor Lambert
BP 2767

51067 REIMS CEDEX
Tél. 03.26.85.83.33

Pour le formulaire S 3328 b, l'application informatique générant son édition sera modifiée en conséquence.

Cependant, il est à noter que l'ensemble des stocks détenus au niveau des caisses et au niveau de l'UCANSS peuvent continuer d'être utilisés jusqu'à total épuisement.

Ces nouveaux imprimés seront mis en ligne sur le site :

www.cnamts.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Délégué aux Risques
Pierre-Jean LANCRY

PJ : 30